Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor
****
Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35
fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr
SITE WEB LOCAL: http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/

DECLARATION LIMINAIRE DU CHSCT DU 26 juin 2014

La poursuite des suppressions d'emplois, des réorganisations de service, des réformes ininterrompues, continue de peser sur le quotidien des collègues et ils ressentent toujours d'avantage la pression liée à la charge de travail et au stress.

Face à cette avalanche de difficultés qui a vu une rapide augmentation des cas de souffrances au travail, les différents outils dédiés, regroupés dans le cadre du plan d'action pour l'amélioration des conditions de travail, n'ont pas démontré leur efficacité, et aucun résultat concret n'a vu le jour depuis maintenant 6 ans que nous discutons des conditions de travail aux Finances Publiques.

Quant au baromètre social, dernier outil en date initié par le futur ex Directeur Général, nous considérons qu'il ne nous apprends rien que nous ne savions déjà et il ne fait donc que confirmer que plus de 50% des agents ont le sentiment de travailler toujours dans l'urgence et ressentent une charge de travail trop importante.

Pour **FO DGFIP**, l'exposition des agents à de telles conditions de travail dégradées est génératrice de stress permanent pouvant conduire à l'épuisement professionnel.

Il n'est pas acceptable que des agents mettent leur santé en jeux et malheureusement parfois leur vie en péril, en raison de conditions de travail délétères portant atteinte à leur santé physique et mentale.

Force Ouvrière dénonce depuis plusieurs années l'amplification de ces dérives sur la santé des personnels, et pour nous, il y a plus que jamais urgence à agir pour prendre en compte et surtout supprimer les risques psychosociaux.

Pour **FO DGFIP** la qualité de vie au travail ne doit pas rester un simple slogan, et les mesures proposées de simples recueils de bonnes intentions, destinées uniquement à désengager les responsables de leurs obligations de résultats.

Pour qu'une véritable politique de santé, de sécurité au travail soit menée il est nécessaire d'y allouer de vrais moyens et une réelle volonté de l'Administration en adéquation avec l'obligation de sécurité et de résultat qui lui incombe.

Malheureusement notre constat est tout autre, car si les responsables politiques et de l'Administration se disent officiellement attachés à la santé au travail et aux acteurs de prévention, les choix budgétaires de réduction d'effectifs et de moyens, décidés par les uns, et accompagnés par les autres, ne peuvent qu'entraver le développement d'une politique ambitieuse de santé et de sécurité au travail.

Concernant le CHS-CT des Côtes d'Armor, malgré sa ténacité qui a permis d'obliger l'Administration à remplir certaines de ses obligations réglementaires, il reste trop de dysfonctionnements récurrents dont la lourdeur de l'ordre du jour aujourd'hui en est l'illustration notable.

Pour le reste, et notamment en ce qui concerne les mesures de préventions proposées dans le PAP, nous ne manquerons pas en séance de rappeler nos positions.

Pour **Force Ouvrière**, **les suppressions d'emplois sont la cause principale de dégradation des conditions de travail**.

Pour **Force Ouvrière**, améliorer la qualité de vie au travail c'est :

arrêter la suppression des postes,
engager les recrutements nécessaires,
stabiliser les services,
reconnaître le caractère prioritaire de nos missions,
améliorer les conditions de travail,
augmenter immédiatement de 8% la valeur du point d'indice et attribuer 50 points d'indice uniforme,
améliorer le déroulement de carrière.